

Montréal, le 30 septembre 2019

**VIA LE SDÉ**

**Nicolas Dubé**  
**Associé**

Ligne directe : 514-392-9432  
[nicolas.dube@gowlingwlg.com](mailto:nicolas.dube@gowlingwlg.com)

Adjointe : Sandra Commune  
Tél. : 514-878-9641 p. 65322

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Régie - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 Association des consommateurs industriels de gaz (« ACIG ») – Dossier de la Régie : R-4076-2018 (Phase 2) Notre dossier : L153570004**

---

Chère consœur,

Relativement au dossier mentionné en titre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la demande de paiement de frais de l'ACIG pour la période du 29 mars au 3 septembre 2019, laquelle sera déposée au SDÉ de la Régie.

Un original de la présente lettre et de la demande de paiement de frais vous seront transmis sous peu par la poste.

L'ACIG juge que les frais demandés sont nécessaires et raisonnables compte tenu de son niveau de participation dans le présent dossier et du caractère utile de son implication. En effet, elle est intervenue activement dans l'obtention des demandes de renseignements et dans le cadre de l'audience lors des contre-interrogatoires des témoins d'Énergir et de l'interrogatoire en chef de son témoin. Au surplus, l'ACIG a présenté à la Régie une preuve écrite ainsi qu'une plaidoirie écrite détaillées.

L'ACIG estime donc avoir apporté au débat un point de vue critique, distinct et utile sur des enjeux importants. Par conséquent, nous considérons que le nombre d'heures consacrées à ce dossier, tant par les procureurs de l'ACIG que par ses analystes, est raisonnable.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

Nicolas Dubé

Nicolas Dubé  
ND/

p.j.